

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 18 juin 2026, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion de l'organisation de la « Joyeuse Entrée du Grand-Duc » à Troisvierges, le vendredi 10 juillet 2026, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation ;

- **Sur le tronçon de rue de la « rue Millbich », au parking 2 derrière le kiosque et au parking tennis à Troisvierges comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, l'accès sera interdit aux véhicules ayant une hauteur supérieure à 2 mètres, le vendredi 10 juillet 2026 de 13h00 à 20h00. Cette disposition sera indiquée par le signal C,6.**
- **Le tronçon de rue du « tunnel » reliant le parking tennis à la « rue de Millbich » et la « rue Massen » à Troisvierges comme indiqué en couleur bleue sur le plan annexé, sera ouvert à la circulation, l'accès est interdit aux conducteurs de véhicules dans le sens « rue Massen » vers le parking tennis à la « rue de Millbich » et la voie est uniquement accessible par la direction opposée, l'accès sera interdit aux véhicules ayant une hauteur supérieure à 2 mètres, le vendredi 10 juillet 2026 de 13h00 à 20h00. Cette disposition sera indiquée par le signal C,1a, E,13b et C,6.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens



Enlever le « 13/07/2026 »